

Master 2 Entreprise et droit de l'union européenne

Responsables pédagogiques : Jean-Michel Communier et Jean-Marc Peyrical

Nom - Prénom N° Etudiant
Tél. Email(prénom.nom) :@universite-paris-saclay.fr

Enseignements	Semestre	ECTS	CM	Evaluations		Seuil de compensation
				Session 1	Session 2	
BCC1. Fondamentaux du droit européen des affaires		30	180			10/20
Contentieux devant les juridictions européennes	3	4	20	ET	ET	7/20
Libre circulation des marchandises et droit européen de la consommation	3	4	20	ECI		7/20
Economie européenne et analyses de marchés	3	3	20	ET	ET	7/20
Droit européen du marché (ententes, abus position dominante et concentrations d'entreprises)	3	4	40	ET	ET	7/20
Droit européen de la commande publique	3	4	20	ECI		7/20
Droit financier européen (libre prestation de services et libre circulation des capitaux)	3	4	20	ECI		7/20
Fiscalité et droit douanier européen	3	3	20	ECI		7/20
Lutte contre la fraude et la corruption*	4	4	20	ECI		7/20
BCC2. Séminaires de spécialisation		18	110			10/20
Intelligence économique et lobbying institutionnel	4	3	20	ET	ET	7/20
Droit européen de la concurrence et secteur public (aides d'Etat, SIEG et SSIG)	4	3	15	ECI		7/20
Droit européen du numérique et de l'espace	4	3	20	ECI		7/20
Droit européen de l'environnement	4	3	20	ECI		7/20
Politique commerciale commune et négociations internationales	4	2	20	ET	ET	7/20
Politique industrielle et droit européen des réseaux	4	3	20	ET	ET	7/20
BCC3. Parcours professionnel		12				10/20
Anglais	3	2	15	ECI		7/20
Stage (3 mois minimum) + Mémoire	4	10		Rapport/ Soutenance	Rapport/ Soutenance	10/20
Total annuel		60	290			

Modalités de contrôle des connaissances

ET : Evaluation terminale :

- Session 1 : examen de fin de semestre
- Session 2 : examen de session 2.

ECI : Evaluation continue intégrale en une session unique :

- Session 1 : épreuves de contrôle continu (intégration d'une épreuve de "seconde chance" au cours de l'UE et avant la période des examens) qui donnent lieu à une note finale.

Conditions de validation de l'année de Master 2 :

- Chaque BCC doit être validé (moyenne supérieure ou égale à 10/20 et résultat « Admis »),
- Pas de compensation entre les BCC.
- Les UE dont le seuil de compensation sont à 10/20 ne sont ni compensables ni compensantes.

Je soussigné(e)..... atteste avoir activé mon compte Adonis (adresse mail Paris-Saclay) via <https://adonis.universite-paris-saclay.fr/activation/> (unique contact pour toute communication administrative à l'université Paris-Saclay) et avoir pris connaissance du [Règlement des études](#) ainsi que [des modalités* particulières applicables à ce contrat pédagogique](#) consultables sur le site.

Date et signature de l'étudiant